

Un analyseur de la société

Lorsqu'on inverse la logique qui préside habituellement à la réflexion sur les rapports entre les handicapés et la société, le handicap devient un « analyseur de la vie collective ». Il interroge sur la signification que nous accordons aux « différences », sur l'origine des normes sociales, sur leur relativité et sur la nécessité de ne pas demeurer soumis à la logique anthropologiquement indigente de l'homo œconomicus.

ALBERT BASTENIER

Le handicap n'est pas une simple affaire personnelle entre soi et son corps. Il est aussi une différence entre des majoritaires qui peuvent se dire normaux et des minoritaires qui ne peuvent pas ou plus tout à fait le prétendre. Mais le handicap est en outre un statut social. Et, à ce titre, il concerne les pouvoirs publics appelés à organiser les rapports entre les normaux et ceux que l'on catégorise comme des anormaux. Cette façon de classer les gens, malgré son arrogance, a au moins un avantage du point de vue de l'analyse sociologique : celui de planter un cadre de réflexion. Un cadre qui permet, si on en inverse la logique ordinaire, de prendre non pas la normalité mais l'anormalité de certains comme point de départ pour la compréhension de l'ensemble social. Et une telle mise en relation inhabituelle des choses conduit à douter du bien fondé de nos convictions spontanées sur la marche du monde. Le handicap devient ainsi un « analyseur de la société ». Une telle démarche nous apprend quelque chose aussi à propos de la dimension économique du handicap.

LE HANDICAP EST UNE DIFFÉRENCIATION SOCIALE

Du point de vue sociologique, il faut parler d'abord du rapport à la norme sociale. Car il n'y a pas de vie collective sans normes. On se situe là au niveau des exigences de l'agir pratique, de la mise en œuvre d'intérêts et de valeurs qui, sans les normes, resteraient au plan des aspirations, voire de l'imaginaire. Les normes sont les instruments de la régulation collective de l'agir humain, puisqu'elles donnent une forme de complémentarité aux droits des uns qui deviennent les devoirs des autres.

De ce point de vue, le débat sur les rapports entre les handicapés et la société porte sur la construction de la norme dans une société qui, quelle qu'elle

soit, est toujours peuplée d'un ensemble d'individus non parfaitement identiques. Différents donc: des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux, des handicapés et des non handicapés. Ils partagent tous une même humanité, mais qui ne se découvre concrètement qu'au travers de particularités, individuelles ou groupales, qui sont là comme une indépassable fragmentation de la société. Du point de vue d'une sociologie réaliste, on ne peut donc voir et réfléchir la société comme si elle était peuplée d'êtres équivalents et abstraits interchangeables. Même si, comme le dit Tocqueville, la « passion démocratique est éprise d'égalité » et considère que les différences ne devraient pas être hiérarchisatrices, l'expérience montre qu'il n'y a pas de différences neutres. Elles s'accompagnent constamment d'une affirmation hiérarchique.

Plus même, le réalisme commande de voir que c'est en hiérarchisant et assignant des places aux différences que toute société cherche à assurer sa stabilité, la permanence de son ordre. On peut certes observer que cet ordre contient de l'arbitraire et qu'il est d'ailleurs l'objet de controverses constantes. Il reste que les sociétés connues à ce jour sont toujours des ensembles imparfaitement intégrés parce que traversées par cet arbitraire.

Pour avancer dans l'analyse, on peut encore faire remarquer que les arguments qui servent de support à ce classement hiérarchisateur font souvent appel à des données dites objectives ou naturelles et donc apparemment indiscutables. Il n'y a pas de raison suffisante pour prétendre, comme le font certains, que cette nature des choses n'existe d'aucune façon. Elle est bien là, comme la matérialité des datas d'un monde que l'acteur humain reçoit comme tel avant de commencer à le configurer. Sociologiquement, ce qu'il convient cependant de bien voir, c'est que ce qui est décisif dans tout cela, ce n'est pas tellement cette nature des choses, mais plutôt ce que la société fait avec cette nature des choses. Car avec de la différence, elle s'avère capable de fabriquer de la différenciation sociale.

C'est de cette différenciation sociale qu'il faut débattre lorsqu'on veut rediscuter la place dévolue aux handicapés dans la vie collective. Car là réside ce qui est susceptible de les faire sortir de l'appartenance chétive au monde de la dépendance et de la plainte pour entrer dans celui de l'émancipation. Ainsi, on ne fait certes pas disparaître la réalité du handicap. Mais, potentiellement, une victime peut se transformer en acteur si elle se donne les moyens de regarder plus haut et plus large.

LE HANDICAP ET LA SOCIÉTÉ DU TRAVAIL

On peut alors en venir à la dimension économique du handicap. L'enjeu est ici de comprendre comment, en définissant les devoirs respectifs des normaux et des handicapés, le système social particulier qu'est la société du travail et du marché cherche à assurer la permanence de son ordre.

Il faut se rappeler pour cela que ce n'est qu'à partir du XVIII^e siècle que, accompagnant le développement des forces productives, cette société a pris sa

forme dans le sillage des penseurs du courant « utilitariste » comme David Hume, Adam Smith et Jeremy Bentham qui n'ambitionnaient rien moins que d'apporter une réponse, plus satisfaisante que celle formulée avant eux par les théoriciens du « contractualisme politique », à la question de l'origine et de la nature du lien social. Qu'est-ce qui fait vivre ensemble les humains et donne à leur groupement la forme d'une société cohésive ? C'est, dirent-ils, l'échange économique, c'est-à-dire le travail et le marché. C'est à partir de ce moment-là que la dimension économique de l'action humaine va progressivement être placée aux commandes du social. Et au détriment de tous les autres supports de l'identité des individus, le travail deviendra la norme qui les classe et les place dans la vie collective.

Mais le travail devient ainsi bien plus que le travail. Il est le grand intégrateur qui définit presque entièrement l'identité sociale des individus. Et si l'attention portée aux personnes invalides est probablement aussi vieille que la société elle-même, on ne saurait néanmoins imputer au hasard le fait que, comme le remarque François Ewald¹, l'approche actuelle du handicap a commencé à émerger précisément avec les accidentés du travail. C'est-à-dire avec cette catégorie d'infirmes très particulière que cette société elle-même produit. C'est en effet au travers de la problématique de l'accident de travail que va se mettre en place dès la fin du XIX^e siècle toute une ingénierie de droits, de devoirs et d'indemnisation. Cette problématique sera renforcée au début du XX^e siècle par la question des invalides de guerre et donnera naissance à une législation où viendront ultérieurement s'inscrire toutes sortes d'autres infirmités.

Que l'infirmité ne sollicite plus simplement de la compassion, mais confère des droits est donc une norme sociale qui se développe parallèlement au fait que de plus en plus d'infirmités ont pour origine la relation de travail. Par là, c'est une transformation des représentations sociales au sujet de la solidarité et des devoirs de chacun qui s'opère. Mais c'est une transformation profondément ambivalente, puisque si l'infirmité n'est plus dépendante de la charité, pour assurer son fonctionnement ainsi que sa stabilité cette société a besoin de se soumettre les corps, de les mobiliser comme force de travail, comme aptitude à ce travail que chacun doit désormais désirer avoir. Ainsi, une équivalence s'établit entre intégration sociale et intégration professionnelle, en dehors de laquelle c'est l'idée même de civilité ou de citoyenneté qui s'évapore presque complètement. C'est d'ailleurs comme cela que, plus tard dans les années cinquante, la sociologie fonctionnaliste synthétisera ultimement les choses. Talcott Parsons, le pape du fonctionnalisme nord-américain, traite en effet de la maladie et de l'invalidité sur le mode négatif de l'arrêt de travail. Pour lui, l'activité professionnelle de chacun est nécessaire au bon fonctionnement de la société et l'invalidité, au-delà d'un dérèglement organique individuel, constitue une forme particulière de déviance sociale, non volontaire et provisoirement légitime sans doute, mais qui soustrait l'invalides à ce que sont ses rôles et ses devoirs normaux d'agent économique. Parsons codifie dès lors les rôles sociaux du « bon

¹ François Ewald, *L'État-providence*, Grasset, 1986.

malade » ou du « bon handicapé » comme impliquant qu'il fasse tout ce qu'il faut pour retrouver au plus vite son aptitude au travail. Pour se réintégrer.

LES LIMITES DE LA RAISON ÉCONOMIQUE

Mais comment ne pas voir que c'est là une manière de comprendre la différence qu'est l'infirmité dans les strictes limites de ce que la raison économique est capable de penser. Les corps y sont appréhendés, sans plus, comme des instruments ordonnés à la croissance et à la productivité. Certes, de tout temps, les corps et la société ont été des choses indissociables. On se demandera toutefois si cela implique qu'ils ne soient pensables qu'en fonction des bénéfices que la société peut en obtenir. En fait, lorsque le travail et le marché sont vus comme l'expression par excellence de la modernité et qu'ils sont placés seuls aux commandes de la réflexion, c'est comme si on leur reconnaissait la capacité de surmonter - sinon de faire disparaître - tous les obstacles et toutes les résistances que les particularités individuelles ou groupales des êtres toujours différents lui opposent. Les différences ne sont plus perçues que comme un mal dont il faut venir à bout en regard des standards d'une société qui voudrait être peuplée de femmes et d'hommes productifs avec zéro défaut.

Si la référence normative indépassable des devoirs de tous est actuellement le travail, c'est parce qu'en cela notre société cherche à assurer sa stabilité et sa permanence. Et c'est en ne prenant aucune distance vis-à-vis de la rationalité utilitaire de cette société-là que les experts de l'OCDE, penseurs attirés de son ordre économique, estiment que leur « nouveau paradigme » contribue à ce que les handicapés retrouvent de la dignité. Mais, évidemment, sous le mode du rattrapage en invitant les États à activer les capacités de travail des handicapés. En réalité, il n'y a là aucune nouveauté, seulement le recyclage de la vieille thèse fonctionnaliste. Comme si, à l'évidence, la permanence de la faible position statutaire des handicapés n'était imputable qu'à la nature de leur différence et aucunement à ce que la logique culturo-économique de notre société fait de cette différence. Dans cette manière de voir les choses, les handicapés n'ont strictement rien à faire entendre d'essentiel dans le débat social. En clair : leurs questions sont marginales et elles le resteront.

Pourtant, parce qu'une société sans handicap est une utopie, parce que l'infirmité est un problème qu'elle garde en reste et avec lequel elle doit traiter de façon permanente, est-ce qu'il ne faut pas s'interroger sur la vocation du travail à rester la norme fondamentale de la citoyenneté ? Qu'il n'y ait pas de vie collective sans norme relative aux nécessités du travail n'implique pas qu'il faille obligatoirement s'organiser sous la domination exclusive de celle-là. À cet égard, le handicap est bien un analyseur de la société. Il nous interroge sur le consentement collectif à une anthropologie indigente, celle de « l'homo oeconomicus » qui n'accorde aucune attention aux valeurs que le travail ne peut pas produire. Une anthropologie pour laquelle le seul espace commun du marché résume à lui seul les enjeux de l'agir humain et constitue l'unique fondement du vivre-ensemble. ■